



## **Les crèches d'entreprises ou des modes d'aides à la garde des jeunes enfants... ...vers une déspecialisation des rôles parentaux**

Les entreprises du CLUB du Label Egalité ont pour certaines d'entre-elles mis en place des crèches d'entreprise ou des crèches interentreprises dans le but de favoriser une déspecialisation des rôles sociaux entre les femmes et les hommes.



En effet, avoir un mode de garde adapté à ses horaires sur son lieu de travail où à proximité permet au parent bénéficiaire de prendre en charge l'enfant pour le conduire le matin et le raccompagner le soir à son domicile. Ainsi, les crèches d'entreprises sont de formidables leviers culturels visant à permettre aussi bien aux hommes qu'aux femmes d'assurer leur rôle parental dès la petite enfance.

Pour d'autres entreprises cette modalité n'a pas été retenue soit pour des raisons de taille (les PME ou les petites entreprises ne peuvent pas faire face aux frais afférents à ce types de projet), soit pour des raisons relative à la volonté des salarié-e-s de séparer clairement leur vie professionnelle et familiale. Cependant, toutes les entreprises permettent aux parents de pouvoir bénéficier de modalités qui leur permettent de faciliter la conciliation des temps de vie en favorisant la mixité.

Une autre modalité visant à aider les salarié-e-s, dans l'articulation entre leur vie personnelle et familiale est le CESU : chèque emploi service universel.

D'utilisation pourtant simple, ce titre, financé totalement ou en partie par l'employeur, permet aux salarié-e-s de réduire leurs dépenses de garde d'enfants, que ce soit à leur domicile (nourrice, jeune fille au pair) ou en dehors (crèche, jardin d'enfant, halte garderie) mais est encore très peu utilisé. Il semblerait que les entreprises du CLUB commencent à s'y engager

## **OBJECTIFS**

- Permettre aux salarié-e-s de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Aider financièrement les parents pour les gardes d'enfants
- Soutenir les parents en allégeant leur stress, en leur permettant de travailler en toute sérénité.
- Répondre aux attentes du personnel en matière de services de proximité.
- Faire entrer l'image de « parent » dans l'entreprise, de façon mixte.

## **PUBLICS VISES**

- Tous les salarié-e-s ayant des enfants en bas âge.

## **ACTION DES ENTREPRISES**

- **Le Crédit Lyonnais, pionnier dans la mise en place et la gestion d'une crèche**

Au-delà des aides familiales dont bénéficie le personnel du Crédit Lyonnais (aides directes telles que les allocations de crèche et de garde d'enfants, ou indirectes, par les subventions au Comité d'entreprise), la banque gère depuis longtemps deux institutions spécifiques : un centre de consultations médicales et une crèche.



La première crèche a été ouverte, à proximité de son siège parisien dans le second arrondissement de Paris, en 1945. Historiquement cogérée par la direction des Ressources Humaines LCL et le Comité d'entreprise, cette crèche est placée sous le contrôle de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris. Elle dispose également d'un agrément pour 70 lits et les enfants, âgés de deux mois et demi à quatre ans, y sont accueillis par un personnel spécialisé (salarié de l'entreprise) du Lundi au vendredi de 8h à 19h.

La Direction, en concertation avec les partenaires sociaux, a mené une réflexion sur la modernisation des services rendus par cette crèche à ses salariés pour assurer sa pérennité et mieux répondre aux nouveaux besoins des collaborateurs en la confiant à un prestataire spécialisé choisi par appel d'offres : La Ronde des Crèches.



**La Ronde des crèches** est une structure spécialiste de la gestion des crèches, comportant 7 crèches situées sur Paris (dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement) et en proche banlieue à Champlan (91), Boulogne (92), Vaucresson (92), Vélizy (78), Athis Mons (91), Saint-Denis (93).

Dans chacune des structures, le barème CNAF est appliqué, pour la facturation des familles, ce barème national prend en compte les revenus et le nombre d'enfants à charge du foyer. Les familles paient donc le même tarif horaire que dans toute crèche municipale par exemple.

Cet organisme réalise deux missions qui sont :

- L'assurance d'une prise en charge de qualité pour l'enfant
  - Un partenariat éducatif avec les parents via une relation personnalisée pour chaque enfant.
- 
- **Construction d'une crèche inter – entreprise pour les enfants de moins de 3 ans des salarié(e)s : Gaz de France, PSA, les communes de Saint Ouen et de Clichy**



Lancée en Novembre 2005 et située à proximité des trois partenaires, cette crèche inter - entreprise propose aux salariés de Gaz de France et de ses partenaires (Gaselys, PSA Peugeot Citroën et les communes de Saint-Ouen et Clichy) l'accueil des enfants de 0 à 4 ans de manière régulière et de 0 à 6 ans en accueil d'urgence et offre plusieurs services qui sont notamment :

- Une salle d'allaitement pour les mamans qui souhaitent continuer à allaiter leurs bébés
- Un cuisinier sur place, responsable de la préparation des repas
- Des places de parking en dépose-minute pour permettre aux parents d'accéder facilement à la crèche en voiture.
- Une équipe pédagogique composée entre autres d'un pédiatre, d'un psychologue et d'un psychomotricien.
- De nombreuses activités ludiques et motrices, sont proposées aux enfants

- Un cycle annuel de conférences et de formation pour les parents, en présence de professionnels de la petite enfance.

Gaz de France bénéficie, pour cette initiative, de l'aide et du soutien de la CAF, des communes, du Conseil Général, du Conseil Régional et du Comité d'Entreprise.

**« J'amène Quentin tous les matins en voiture et le soir, je ne stresse pas si une réunion se prolonge un peu »**

**Laure Marandon, manager ressources humaines (Gaz de France) et maman de Quentin, 20 mois.**

Le coût des crèches pour les parents est identique à celui des crèches municipales : entre 2 et 24 euros par jour selon les revenus des parents. La gestion confiée à des professionnels contrôlés par les responsables départementaux de la petite enfance (établissement conventionné et agréé aux normes PMI (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de sécurité et d'hygiène).

- **La réservation de places en crèches par SCHNEIDER ELECTRIC et le blocage d'un budget**

SCHNEIDER ELECTRIC, a réservé un budget spécifique pour la réservation de places de crèches, pour la garde des enfants en bas âge. Le nombre de places réservées a été déterminé après une analyse des besoins des salarié-e-s. Le financement de ces réservations est régi sous l'encadrement administratif de la CAF. Le budget, de l'ordre de 1.660.000 € est échelonné sur 4 ans.

Ce service est assuré par un prestataire externe, les « Petits chaperons rouges ».



**LES PETITS CHAPERONS ROUGES**  
VOTRE SOLUTION PETITE ENFANCE

65 places sont réservées aux enfants de salarié-e-s de SCHNEIDER ELECTRIC dans les crèches de Paris (20 places à Rueil Malmaison) et de Grenoble (45 places à Eybens).

- **Des indemnités de garde attribuées aux salarié(e)s**

La société EAU DE PARIS participe aux frais de garde des enfants (en bas âge) de leurs enfants à hauteur de 7 euros par jour et par enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Il est à noter que ces dispositifs concernent tous les parents, hétérosexuels ou homosexuels/elles.

En plus de cette initiative, EAU de PARIS s'est engagé dans ses accords d'entreprise à éviter les réunions tardives pour favoriser l'équilibre vie professionnelle / vie privée.



- **Dispositif d'aide à la recherche de solutions de garde**

La SOCIETE GENERALE a mis en place différents dispositifs liés aux enfants de ses salarié(e)s tels que des indemnités de garde mensuelle ainsi qu'un dispositif d'aide à la recherche de solutions de garde d'enfants, collective ou à domicile.

A côté de cela, des filiales de la Société Générale aident leurs collaborateurs notamment la Compagnie Générale d'affacturage, en réservant des places pour ses salariés à la **Crèche La Ruche du Landy**.



Cet établissement situé à saint Denis, dans le département 93, a ouvert ses portes en octobre 2006. En complément, des possibilités de dépannage ponctuel de garde près du lieu de travail, à La Défense et à Val de Fontenay, sont explorées.

Ce dépannage aurait pour objectif de permettre aux parents qui ne disposeraient plus ponctuellement de leur mode de garde habituelle, de bénéficier d'un dispositif de garde temporaire.

- **« Les p'tits Pilotes » créée par PSA Peugeot Citroën et la base aérienne 107.**

La crèche interentreprises « **Les P'tits Pilotes** » est ouverte, depuis le 3 Septembre 2007, aux enfants des collaborateurs du Centre Technique de Vélizy et de la Base Aérienne 107,

seule plateforme aéronautique en Ile de France. Elle comporte 60 places et est gérée par l'organisme « la Ronde des crèches ».

Cette crèche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'entreprise signé par PSA Peugeot Citroën en 2004 et relatif au développement de l'emploi féminin et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Construite sur un terrain de 2500 m<sup>2</sup> mis à disposition par le Ministère de la Défense, la crèche est située sur la Zone d'Activités Louis Bréguet à proximité immédiate des sites du Centre Technique de Vélizy et de la Base Aérienne 107.

- La BANQUE POSTALE, émettrice du CESU pré financé



Le groupe La Poste, qui a été choisi comme une des enseignes nationales de services à la personne depuis février 2006, a lancé en janvier 2007, la marque Genius : une offre couvrant tous les services à la personne sur l'ensemble du territoire.

Matérialisée sous la forme d'une carte de mise en relation garantie, d'une valeur de 9,50 euros (dont le coût est défiscalisable à 50%), la carte Genius est vendue dans tous les bureaux de poste.

Valable un an, cette carte indique un numéro de téléphone accessible 24h sur 24h et 7 jours sur 7, qui permet au client de faire toute demande de services à la personne auprès d'un conseiller. La Poste s'engage alors sous 48 heures à faire prendre en charge la demande de son client par un opérateur de services à la personne référencé par ses soins, agréé par l'Etat et correspondant au mieux aux critères exprimés par le client : ménage, repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage ou petit bricolage, maintien à domicile, assistance informatique et Internet, etc.

Ainsi, les services à la personne de la poste permettent de :

- aider dans la garde des enfants ou leur accompagnement scolaire
- décharger de certaines tâches ménagères
- apporter une assistance dans les actes de la vie quotidienne

## Annexe

### Liens vers les accords égalité professionnelle évoqués

- [http://www.egaliteprofessionnelle.org/maj/\\_files/upload/documents/type-9/credit\\_lyonnais\\_avenant\\_12\\_2007.pdf](http://www.egaliteprofessionnelle.org/maj/_files/upload/documents/type-9/credit_lyonnais_avenant_12_2007.pdf)
- [http://www.egaliteprofessionnelle.org/maj/\\_files/upload/documents/type-9/Eau\\_de\\_Paris\\_151204.pdf](http://www.egaliteprofessionnelle.org/maj/_files/upload/documents/type-9/Eau_de_Paris_151204.pdf)

### TEMOIGNAGES RECUEILLIS SUR LE SUJET

- D'employeurs

« La crèche Les Petits Chaperons Rouges d'Eybens s'inscrit dans le cadre de l'accord signé, chez Schneider Electric, sur le thème de l'égalité professionnelle hommes-femmes, dont l'objectif est de concilier évolution professionnelle et vie familiale. L'accord vise, entre autre, à neutraliser l'impact de la maternité et des congés parentaux sur les salaires et les parcours professionnels ». **Pascal Humbert, Responsable Relations Sociales de Schneider Electric**

- De salarié-e-s

« La crèche permet aux mères de réintégrer plus facilement l'entreprise. La maternité ne pèse pas dans l'évolution de leur carrière » explique **Philippe Raffart, élu CFDT du comité d'entreprise du Crédit Lyonnais.**



